

DELIBERATION N° 04.01/2023

-- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DIX HUIT JANVIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/01/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Mathilde POLACCI - Freddy SZYMCZAK – Isabelle HUBLART-

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

François LO PRESTI qui a donné procuration à JM Bernard

Absent(e) :

Nomination d'un secrétaire de séance : THOMAS HALLUIN

OBJET : CHOIX ET ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DE L'ECOLE DE L'AUNELLE, BATIMENT DES MATERNELS

Après réception des offres conformément à la consultation MAPA qui a été effectuée sur la plateforme CDG596280, et après avoir entendu le rapport d'analyse, et la négociation qui a suivi, et enfin, les conclusions qui en découlent, l'Assemblée décide, à l'unanimité, d'attribuer la maîtrise d'œuvre à CREDO ARCHITECTURE, BATECA et M3C pour un montant total de 36 818 € HT, soit 44 181,60 € TTC, respectivement répartis entre les co-traitants :

CREDO ARCHITECTURE : pour 24 646,90 € HT ; 29576,28 TTC*,

BATECA : pour 3 926,16 € HT ; 4 711,39 TTC*,

M3C : pour 8 244,94 € HT ; 9 893,92 TTC*,

(*) mission OPC incluse

et autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire a signer ce marché.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 25.01.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
23.01.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20230118-230123_D1648SY-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER